

## ACCOMPAGNEMENT À LA DIGITALISATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

La mission doit permettre de renforcer la présence du club sur les réseaux sociaux. Ces derniers sont aujourd'hui largement utilisés par la population française et notamment parmi les publics les plus jeunes. Ils constituent un facteur de visibilité pour les associations sportives qui doit leur permettre d'actionner de nouveaux partenariats avec le monde économique (sponsoring, mécénat) et de recruter de nouveaux pratiquants. Les réseaux sociaux constituent également un outil au service de l'animation et de la gestion de l'association sportive.

Il s'agit également de permettre au volontaire de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement et faire en sorte que son engagement auprès du club se poursuive au-delà de cette période de mission d'intérêt général en lui confiant, en binôme avec un dirigeant du club, les fonctions de community manager ou d'animateur numérique de l'association.

### DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

- Sport / culture

### MOTS CLÉS :

- Sport, réseaux sociaux, digitalisation, Facebook, Twitter, Instagram, communication

### FORMAT DE MISSION :

- Mission continue ou perlée

### SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Maîtrise de l'univers du digital
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive

### EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :

- **Action 1** : Audit et *benchmark* territorial sur l'utilisation des outils numériques par le club à l'issue duquel le volontaire présente à son binôme son analyse et ses propositions pour développer la digitalisation du club.
- **Action 2** : Recenser des outils collaboratifs qui répondent aux besoins de l'association et identifier comment elle peut utiliser ces nouveaux outils pour favoriser son développement.
- **Action 3** : Le volontaire choisit, en lien avec son binôme, deux ou trois outils numériques au regard du besoin du club. Il assure le lancement de ces outils et forme si nécessaire d'autres membres du club.
- **Action 4** : Il réalise *a minima* deux interviews (un dirigeant et un pratiquant) écrites ou vidéos qu'il poste ensuite sur les réseaux sociaux du club.

La mission ne pourra s'exercer que dans la cadre d'un binôme avec un dirigeant ou salarié du club. Le volontaire ne pourra pas dans un premier temps envoyer des messages sur les réseaux sociaux du club sans la validation de son binôme.

***Cette mission doit permettre aux associations sportives de reconstruire le lien entre les membres qui a pu se distendre durant la période de confinement.***